

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'exploitation forestière par câble, une solution pour mobiliser du bois dans nos forêts de montagne

Près d'une vingtaine d'élus locaux et de techniciens se sont rendus le 22 septembre dernier à Castans (11) sur un chantier d'exploitation par câble. Organisée par les Collectivités forestières Occitanie, en partenariat avec les Communes forestières de l'Aude, cette visite avait pour ambition de sensibiliser les élus aux possibilités qui s'offrent à eux pour mobiliser des bois difficilement exploitables.

Afin de valoriser la ressource forestière de notre région et de sécuriser l'approvisionnement de ces entreprises locales, les Collectivités forestières Occitanie se sont engagées, auprès de l'Etat et de l'Office National des Forêts, à mobiliser plus de bois.

Dans les zones de montagne, l'exploitation des forêts peut être fortement limitée par des contraintes topographiques et d'accessibilité. Dans ce contexte, la technique du câble est une solution possible pour récolter des bois supplémentaires.

En Occitanie, ce type d'exploitation se pratique peu. Les Collectivités forestières Occitanie ont donc organisé une visite de terrain pour sensibiliser les élus à cette technique d'exploitation. Près de 20 participants venus des départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de Haute-Garonne, ont ainsi pu, le 22 septembre dernier à Castans (11), assister à une démonstration de chantier.

En présence de Madame le Maire, de l'Office National des Forêts, et de l'exploitant forestier, les échanges ont concerné le montage technique du chantier, les contraintes de mise en place et le mode de vente de bois, le fonctionnement de cette technique, son coût, le matériel nécessaire, la méthode de tri et de stockage des bois.

Fort de cette expérience, les Collectivités forestières d'Occitanie invitent les élus de la Région Occitanie à venir découvrir d'autres techniques d'exploitation. Rendez-vous sur notre site internet : collectivitesforestieres-occitanie.org

Les Collectivités forestières Occitanie :

Le réseau des Communes forestières est un **réseau structuré au service des élus** et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des forêts des Pyrénées, du Massif Central et du littoral.

Le réseau des Communes forestières est un **réseau structuré sur tout le territoire**. Plus de 5 000 communes sont regroupées au niveau national. 50 associations départementales ou bi-départementales et 11 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale. Dans la région Occitanie, le réseau est bien développé avec près de 650 communes adhérentes. Structuré autour de l'Union régionale, employant au total 8 salariés, il offre une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Plus d'information sur www.collectivitesforestieres-occitanie.org

Contacts :

Collectivités forestières Occitanie

Les Athamantes n°4 – 740, avenue des Apothicaires – 34 090 MONTPELLIER

Contact presse : Cécile Sanspeur / Port. 06 28 47 20 34

cecile.sanspeur@communesforestieres.org

Mairie de Castans

24 camin de la Capélanie - 11160 Castans

Contact presse : Emma Lapeyre / Tel. 04 68 26 15 97

mairiecastans@orange.fr

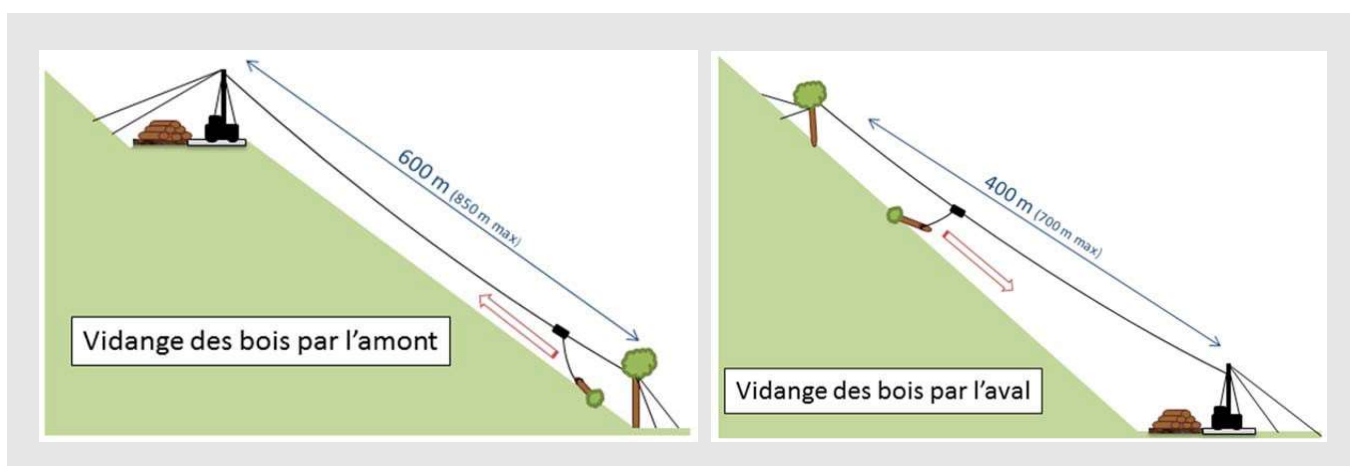


LES CHANTIERS QUI FONT ECOLE : L'EXPLOITATION FORESTIERE PAR CABLE

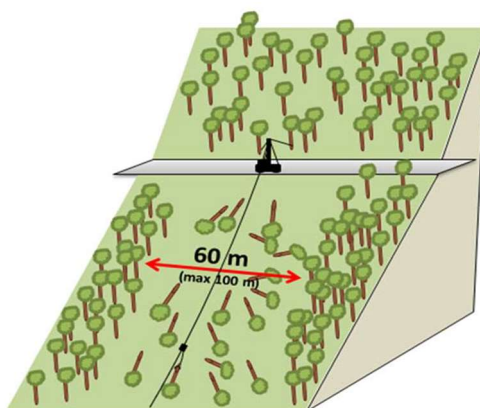


La technique du câble :

La vidange des bois, c'est-à-dire la sortie des bois pour les amener bord de route, peut se faire soit depuis l'amont de la coupe, soit depuis l'aval.



L'exploitation des bois se fait de part et d'autre de l'axe de la ligne de câble : la distance d'exploitation peut varier de 2 x 30 m à 2 x 50 m. En général l'exploitation est réalisée à 30 m de part et d'autre de la ligne de câble



Sources schémas : Communes forestières du Var

Exploitation par arbre entier :

Une fois abattue, la totalité de l'arbre (tronc + branches) est sortie de la parcelle et déposée le long de la route. Ensuite les différentes parties de l'arbre sont séparées et triées en fonction de la qualité (tronc pour le bois d'œuvre, branches pour le bois énergie, etc.).

Cette technique, rendue possible par la tête d'abatteuse installée sur l'engin de reprise (engin installé sur la piste en haut du câble qui récupère le bois qui arrive, le tri et l'empile), permet de façonner le bois en forêt et donc d'optimiser le tri des bois par qualité.

Les coûts :

Ce mode d'exploitation demande une technologie particulière et du personnel spécifiquement qualifié ce qui peut le rendre plus coûteux que les techniques plus classiques. En général on observe des coûts moyens aux alentours de 30 à 50 €/m³ (abattage par bûcheron et débardage par câble). Cependant, la comparaison avec des méthodes classiques n'a pas forcément lieu d'être, puisque dans certaines zones, seule la technique du câble mât permet d'aller chercher les bois.

C'est la valorisation optimisée des produits de la coupe qui permet d'améliorer la rentabilité de l'exploitation. Le tri des bois par qualité est essentiel. Une partie des bois est revendue aux scieurs locaux tandis que d'autres servent à honorer les contrats d'approvisionnement du câbliste, en France ou en Europe.

AVANTAGES

- **Accès à la ressource** : elle permet d'exploiter du bois dans des zones auparavant inaccessibles et ainsi mieux répartir la récolte dans les différents massifs forestiers
- **Environnement** : elle permet de préserver les sols et les écosystèmes car aucun engin forestier ne pénètre dans les forêts
- **Paysage** : les coupes par câble ont un impact limité sur le paysage
- **Economie locale** : les entreprises proposant ce type de prestation permettent d'approvisionner les scieries en zone de montagne et contribuent à l'activité économique du territoire
- **Infrastructures** : il n'est pas nécessaire de créer un réseau de pistes forestières
- **Incitation au tri des bois** pour rentabiliser la coupe

INCONVENIENTS

- Un prix d'exploitation souvent plus élevé
- Il n'est pas possible de le mettre en œuvre partout : nécessité d'avoir un volume à l'hectare suffisant, des places de dépôt, etc.
- Une logistique complexe à mettre en place
- Besoin de points d'ancrage pour installer la machine
- Un investissement important pour les entreprises (acceptable si l'entreprise a une visibilité sur 5 ans pour ses chantiers)